



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 3

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du Plan d'Action Pluriannuel en faveur de la République de Côte d'Ivoire pour 2023-2024

Document d'Action : Projet d'appui à la production d'énergie verte (PAPEV)

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail pluriannuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi qu'au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'action

1. Titre CRIS/OPSYS Acte de base	« Projet d'appui à la production d'énergie verte (PAPEV) » Référence opérationnelle OPSYS: ACT-61959 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative «Équipe Europe»	Oui L'Initiative Equipe Europe (IEE) en Côte d'Ivoire « Transition Bas Carbone »
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée en République de Côte d'Ivoire
4. Document de programmation	Programme Indicatif Pluriannuel (PIP) Côte d'Ivoire 2021-2027
5. Lien avec les objectifs/résultats attendus du (des) PIP concernés	Objectif Spécifique 2.3 : Atténuer les conséquences climatiques d'une croissance économique soutenue Résultats : 2.3.2 Tout en poursuivant les objectifs d'accès de tous à l'électricité, l'impact de la production électrique est atténué par le recours à des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Domaine prioritaire 2 - Favoriser une croissance inclusive et durable Secteur 2.3 : Transition Bas Carbone (CAD 230)
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal : ODD 7 (accès à l'énergie) Autres ODD importants et cibles : ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

8 a) Code(s) CAD	Code CAD - 23110 – Politique énergétique et gestion administrative – 10 % Code CAD – 23220 – Centrales hydro-électriques – 20 % Code CAD – 23230 – Energie solaire pour les réseaux centralisés – 70 %			
8 b) Principal canal d’acheminement	Gouvernement tiers (coopération déléguée) - 11004			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif général @	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion des personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Diversité biologique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Internal markers and Tags:	Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Transformation numérique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique compétences numériques services numériques	OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	/

	Connectivité @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	énergie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	transports	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	santé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	éducation et recherche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Migration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): 14.020120 Coût total estimé: 41 400 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE 15 000 000 EUR Cette action est cofinancée par la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) pour un montant de 26 400 000 EUR L'action contribue à la IEE « Transition bas carbone » en Côte d'Ivoire à laquelle participent l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France et la Banque européenne d'Investissement, pour un montant total d'environ 1,5 milliard d'euros. Dans le détail : BEI (117 500 000 EUR), France (776 500 000 EUR), Allemagne (447 100 000 EUR), Belgique (100 000 EUR), Espagne (65 560 000 EUR).			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Type de financement¹	Contribution à la Plateforme d'Investissement Afrique (AIP) mise en œuvre en gestion indirecte avec la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) – Centrale de Sérébou Gestion indirecte avec l'Agence française de Développement (AFD) – Wasuna			

1.2 Résumé de l'action

L'action vise à appuyer la Côte d'Ivoire pour répondre à la demande croissante en électricité du secteur privé et public. Elle contribuera également à augmenter la part des Energies Renouvelables (EnR) dans le mix énergétique du pays, lui permettant ainsi de converger davantage vers ses engagements climatiques. En effet, le pays envisage de devenir à moyen terme le principal hub énergétique de la sous-région ouest africaine, et s'est engagé dans une transition énergétique dont l'objectif, revu à la hausse à l'occasion de la COP 27, est d'atteindre 45% d'EnR dans son mix énergétique à l'horizon 2030. La dernière version du Plan Directeur Production - Transport d'électricité 2014-2030, en cours de validation, est entièrement alignée sur les objectifs du pays en terme d'accroissement de la part des EnR dans le mix énergétique national. Toutefois, la production brute d'électricité du pays est actuellement dominée par le thermique à hauteur de 77% (contre 23% pour l'hydroélectricité).

La présente action, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur Production - Transport ci-dessus mentionné, permettra de renforcer le parc de production à base d'énergies renouvelables (EnR).

Dans le cadre de la stratégie « Global Gateway »², et de l'IEE « Transition Bas carbone », l'action contribuera à augmenter la part des EnR dans le mix énergétique de la Côte d'Ivoire avec le financement de deux opérations :

¹ Article 27 du règlement IVCDI – Europe dans le monde.

² Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, La stratégie "Global Gateway", référence JOIN(2021) 30 final, 01.12.2021.

Composante 1 : construction de la centrale solaire photovoltaïque de Sérébou d'une capacité estimée de 25MWc avec un système de stockage d'énergie par batteries. Cette partie de l'action sera mise en œuvre sous forme de blending avec la KfW.

Composante 2 : réalisation d'études de faisabilité, de l'avant-projet sommaire (APS), des études d'impact environnemental et social (EIES), du plan d'action de réinstallation et appui à la passation des marchés en préparation du projet « Water and Sun Alliance » (WASUNA) porté par l'AFD visant la réhabilitation d'aménagements hydroélectriques, la construction de centrales solaires (jusqu'à 80 MWc) et des systèmes de stockage (50 MWh) d'énergie.

L'action sera mise en œuvre avec les institutions ivoiriennes en charge du secteur de l'énergie notamment : le ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie (MMPE) et ses structures sous tutelles dont la Côte d'Ivoire Energie (CI Energies) qui assurera la maîtrise d'œuvre des deux composantes de l'action.

L'action contribuera pleinement à l'objectif de la Côte d'Ivoire d'atteindre 45% d'EnR dans son mix énergétique à l'horizon 2030.

L'action va contribuer au Plan d'Action Genre 2021-2025 (GAP III)³ visant le domaine d'engagement thématique « Relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte ».

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Contexte général

La Côte d'Ivoire est le moteur économique de la zone UEMOA, avec un PIB représentant plus du tiers du PIB de l'espace communautaire et 60% de ses exportations agricoles, avec principalement le cacao, l'anacarde, l'hévéa et le coton. Sur la période 2016-2020, la Côte d'Ivoire a enregistré une croissance du PIB au rythme annuel moyen de 6,9 %. L'économie ivoirienne s'est aussi montrée résiliente face à la pandémie de la COVID 19, grâce aux politiques efficaces mises en place par les autorités pour y faire face, et s'est fortement redressée en 2021 avec un taux de croissance à 7,4 % [et 6,8% en 2022] contre 2 % en 2020.

Bien que la Côte d'Ivoire soit dans le groupe des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), l'indice du capital humain (Banque mondiale) demeure encore faible en 2021 (0.38) comparable à celui des pays à faible revenu. Entre 2015 et 2019, les progrès en matière de réduction de la pauvreté ont été inégaux dans le pays, l'incidence de la pauvreté diminuant de 6,9 points de pourcentage (de 31,6 à 24,7) dans les zones urbaines, tout en restant élevée et en ne diminuant que de 1,7 point de pourcentage (de 56,4 à 54,7) dans les zones rurales.

La Côte d'Ivoire affiche un Indice d'inégalité de genre (IIG) de 0,613 en 2021, ce qui place le pays au 155^e rang sur 170 pays (contre 157^e en 2018). L'IIG fait ressortir les inégalités fondées sur le sexe dans trois dimensions : la santé procréative (mortalité maternelle et taux de fécondité), l'autonomisation (sièges parlementaires et niveau d'étude) et l'activité économique (taux d'activité). Réussir une croissance inclusive demeure donc un défi important pour le pays qui envisage de réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici 2030, à travers un renforcement de l'investissement dans les infrastructures et le social.

La production d'électricité dans le pays est très largement dominée par le thermique

Conformément au rapport d'activités 2021 du secteur, la production brute au titre de l'exercice 2021 s'établit à 11425 GWh dont 94% consommés au niveau national et environ 6% exportés au profit des pays voisins dans le cadre du WAPP (West African Power Pool). Les pays concernés sont le Burkina Faso, le Ghana, le Libéria, le Mali et la Sierra Léone. La Côte d'Ivoire est historiquement un hub énergétique régional qui a toujours été au cœur des échanges électriques en Afrique de l'Ouest.

³ Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil, Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) – Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne, référence JOIN(2020) 17 final, 25.11.2020.

La capacité de production d'électricité installée en 2021 s'élève à 2269 MW répartie entre le thermique (1390 MW – environ 60%) et l'hydraulique (879 MW – environ 40%). Cette production d'électricité est majoritairement dominée par le secteur privé, grâce à une politique de libéralisation initiée depuis les années 90 en vue de créer un environnement favorable à l'investissement privé. Les principaux Producteurs Indépendants d'Electricité⁴ (PIE) sont la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL), la société Azito - Energie et la société Aggreko. Ces PIE produisent de l'électricité à base de centrales thermiques à gaz à cycles combinés, le gaz étant également produit et fourni majoritairement par le secteur privé que sont les PIE gaziers (FOXTROT et CNR).

Malgré la capacité installée, seulement 23% de l'électricité produite par la Côte d'Ivoire en 2021 provenait d'une source renouvelable (hydraulique), alors que 77% provenait de centrales thermiques à gaz, beaucoup plus polluantes. Cela s'explique par l'existence de contrats entre l'Etat et les producteurs indépendants d'énergie qui obligent l'Etat à acheter des quantités données d'énergie, par la vétusté des installations hydrauliques qui ne permet pas d'exploiter complètement la capacité de production installée, mais aussi par les aléas climatiques qui compromettent le remplissage des bassins. Cette situation expose le secteur aux chocs exogènes.

Le Document de politique sectorielle de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (PSDEREE 2020-2030) et son plan d'actions nationale des énergies renouvelables (PANER) doivent permettre à la Côte d'Ivoire de s'engager plus fortement dans la production d'énergie verte.

Dans ce contexte, la première centrale solaire de Côte d'Ivoire, la centrale de Boundiali financée par la KfW et l'Union européenne (UE), sera inaugurée au cours du premier semestre 2024.

Des programmes tels que Scaling Solar porté par International Finance Corporation (IFC) pour une capacité de 60 MWC et le projet financé par l'Union européenne visant à appuyer le ministère de l'Energie pour sélectionner des PIE à base d'EnR doivent aussi aboutir à des investissements privés dans la production d'énergie renouvelable.

Enfin, CI-Energies a engagé depuis plusieurs mois une réflexion avec l'AFD pour la préparation et la mise en place d'un vaste programme de production d'énergie renouvelable, le projet « Water and Sun Alliance » (WASUNA) portant sur de la réhabilitation d'aménagements hydroélectriques, de construction de centrales solaires (de type terrestre ou flottant) et des systèmes de stockage d'énergie. Ainsi des études de faisabilité vont suivre.

En plus des projets sur réseau mentionnés ci-dessus, la stratégie off grid élaborée en 2019 par le pays, avec l'appui de l'UE, vise également à déployer des solutions d'énergies renouvelables hors réseau, principalement pour le milieu rural.

En tout état de cause, ces différentes initiatives engagées par le pays démontrent son ambition de développer le secteur des Energies renouvelables, avec une part importante accordée aux investissements privés.

Les engagements climatiques et énergétiques de la Côte d'Ivoire

Dans sa vision politique, la Côte d'Ivoire souhaite devenir en 2030 un pays « leader dans le domaine des énergies renouvelables, de l'utilisation optimale de l'énergie sous toutes ses formes, afin de contribuer à la sécurité énergétique du pays et à la protection de l'environnement ». Le développement et la promotion des énergies renouvelables font donc partie des politiques, plans et stratégies de la Côte d'Ivoire traduisant les engagements climatiques et énergétiques du pays, en particulier : (i) la Contribution déterminée au niveau national (CDN – cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30,41 % d'ici à 2030 par rapport au scénario de référence - statu quo), (ii) et (iv) le Code de la bioénergie, proposé en 2021, dans le cadre du programme ENERGOS financé par l'Union européenne. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire est en train d'élaborer son Plan d'action national pour la mise en œuvre de la politique de la CEDEAO en matière d'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie. L'approbation de ce document, initialement prévue en automne 2022, sera probablement actée dans le courant de l'année 2023.

En outre, lors de la COP 27 à Charm el-Cheikh, l'engagement en terme de transition énergétique du pays a été revu à la hausse. L'objectif du pays est donc passé de 42% à 45% de capacité installée d'EnR dans le mix énergétique à l'horizon 2030. Ainsi, selon le nouveau Plan Directeur de Production - Transport 2022-2040 en cours de validation, le mix énergétique du Pays à l'horizon 2030 comprendra 34% d'hydraulique et 11% de solaire et biomasse.

⁴ En anglais : Independent Power Producer (IPP)

La politique climatique du gouvernement ivoirien met également l'accent sur la résilience des couches vivant dans des situations les plus vulnérables notamment, les femmes et les jeunes à travers la création d'emplois verts et les enjeux de financement. Dans le cadre de l'intégration de la thématique genre et climat, la prise en compte du genre se fait de façon transversale à tous les secteurs prioritaires identifiés dans le cadre des CDN (CDN Côte d'Ivoire, mars 2022). Le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MINEDD) a élaboré en 2019 une Stratégie nationale Genre et Changements climatiques (2020-2024).

2.2 Analyse des problèmes

Soutenir la croissance nationale et régionale par une disponibilité facilitée à l'électricité d'origine renouvelable

Avec une croissance économique de 6.9% sur la période 2016-2020, la Côte d'Ivoire connaît une véritable dynamique des activités économiques sur l'ensemble de son territoire national. Cette tendance devrait également se maintenir pour les prochaines années. Pour soutenir cette forte croissance, entraînant une hausse proportionnelle de la demande en énergie électrique (de 9727 GWh en 2021 à une prévision de 20249 GWh en 2030) il est indispensable d'accroître la capacité de production électrique du système actuel, afin de faciliter l'accès à une énergie abondante et fiable.

Ainsi, la capacité de production actuelle de 2,3 GW devrait être portée à 5,1 GW en 2030 pour répondre aux besoins du pays. En outre, au-delà des besoins nationaux, la Côte d'Ivoire se positionne comme un hub énergétique régional, au cœur des échanges commerciaux électriques régionaux, à travers le WAPP (West Africa Power Pool). En 2021, le pays a exporté environ 6% de sa production d'énergie vers les pays voisins notamment, le Burkina Faso, le Ghana, le Libéria, le Mali et la Sierra Léone. Cette énergie exportée demeure également capitale pour soutenir la croissance de ces pays.

Toutefois, au regard de la capacité installée actuelle dominée par le thermique à hauteur d'environ 75%, l'augmentation de la capacité de production, en cohérence avec les plans et schémas directeurs qui régissent le secteur, devrait prendre en compte les objectifs du pays en terme de mix énergétique à l'horizon 2030.

Dans le domaine de l'énergie, les rôles des personnes sont le plus souvent attribués en fonction de leur genre, que ce soit au niveau de la production, de la distribution ou encore de l'utilisation de l'énergie, et ceci tant au niveau des ménages, des communautés que du marché. Par conséquent, la pauvreté énergétique n'affecte pas les femmes et les hommes de la même manière⁵. Dans les régions rurales et péri-urbaines, les femmes et les filles sont principalement responsables de l'approvisionnement et de l'utilisation des combustibles pour la cuisine; elles sont touchées de manière disproportionnée par les effets négatifs de l'accès limité à des formes modernes et propres d'énergies⁶.

Plusieurs freins à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables

La Côte d'Ivoire vise à atteindre 45% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique à l'horizon 2030, dont 11% de solaire et de biomasse. Ces engagements en matière d'énergies renouvelables, notamment solaire, constituent un défi représentant une capacité additionnelle d'environ 490 MW de solaire et 150 MW de biomasse à installer.

Plusieurs problèmes freinent à ce stade l'augmentation de la production d'EnR en Côte d'Ivoire pour l'atteinte des objectifs climatiques de la Côte d'Ivoire. Ils relèvent de la gouvernance du secteur d'une part et de contraintes techniques d'autre part.

a) Contraintes liées à la gouvernance :

Malgré un énorme potentiel solaire, aucun projet de production par énergie solaire photovoltaïque injectable sur le réseau (hors grande hydro) n'a encore vu le jour jusqu'à présent en raison d'une faible expérience dans ce secteur de CI-Energies et d'une volonté politique encore insuffisante au niveau du MMPE.

⁵ Les énergies renouvelables pour éclairer la vie des femmes en Afrique. Banque Africaine de développement.

https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AfDB-Gender_and_Energy_Desk_Review-FR-2016.pdf

⁶ https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AfDB-Gender_and_Energy_Desk_Review-FR-2016.pdf

La centrale solaire de Boundiali, en cours de construction et cofinancée par l'Union européenne et la KfW sera la première centrale solaire du pays qui injectera de l'électricité propre dans le réseau dès 2024 pour une capacité de 37 MWc qui devrait être portée à plus de 80 MWc très prochainement avec un complément de financement de la KfW. Des projets portés par des producteurs indépendants d'électricité (PIE) sont en cours de préparation, tels que le programme Scaling Solar porté par IFC pour une capacité de 60 MWc. Par ailleurs, le projet financé par l'Union européenne d'appui au processus d'appel d'offres pour la réalisation de centrales à partir d'énergies renouvelables, comprend parmi ses résultats attendus la réalisation de contrats PIE pour des centrales solaires d'une capacité totale de 160 MWc. Cependant, la lenteur dans la mise en place de ces programmes en PIE est un frein au niveau de CI-Energies pour financer les nouveaux projets de production d'énergie solaire seulement en PIE.

Par ailleurs, la structure « take or pay » des Contrats d'achat d'électricité qui lient les PIE (vendeur d'électricité) à l'Etat ivoirien via CI Energies (offtaker - Acheteur unique d'électricité) contribue à renchérir le coût final du Kilowatt-heure (KWh) produit en Côte d'Ivoire. En effet, au regard de cette structure contractuelle, CI-Energies qui est l'acheteur, est contraint d'acheter à tout moment l'énergie produite par les PIE sur la base des quantités contractuelles convenues.

Cette obligation d'achat amène CI Energies a parfois baisser sa production hydroélectrique (pourtant moins chère que le thermique) pour injecter en priorité l'électricité produite par les PIE. Dans ce contexte, l'Etat ivoirien cherche donc un équilibre entre projets publics et privés dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux projets de production.

Pour ce faire, l'Etat ivoirien s'est engagé dans une dynamique visant à donner un statut de producteur d'électricité à la société publique CI Energies. Ainsi, à ce jour, CI Energies exploite le barrage hydroélectrique de Soubré (272 MW) en tant que producteur d'électricité qui vend et injecte de l'électricité sur le réseau national. Il est également prévu que la centrale solaire de Boundiali (37,5 MWc) et Sérébou (25 MWc) intègrent le portfolio des ouvrages de production d'électricité exploités et gérés par CI Energies.

b) Contraintes techniques

L'intégration des EnR et des énergies intermittentes sur le réseau électrique pose des problèmes de stabilisation du réseau. Le projet de la centrale de Boundiali a prévu 10 MWh de stockage par batteries et le programme régional de la Banque mondiale BESS (Battery Energy Storage System) envisage 105 MWh de stockage par batteries en Côte d'Ivoire au niveau de quatre postes du réseau national. Cependant, des études complémentaires s'avèrent nécessaires pour mieux préciser d'une part les besoins de stockage avec l'intégration sur le réseau des nouvelles capacités de production d'EnR et d'autre part les technologies de stockage les plus adaptées (batteries, stations de transfert d'énergie par pompage, etc.).

L'hydroélectricité doit contribuer à hauteur de 34 % du mix énergétique dans le cadre des objectifs climatiques ivoiriens. Selon le nouveau Plan Directeur de Production - Transport 2022-2040 du secteur de l'électricité, ce taux d'hydroélectricité pourra être atteint par la construction de nouveaux barrages et centrales hydroélectriques, mais également par la réhabilitation et la modernisation des capacités de production hydroélectrique existantes qui sont relativement vétustes pour certaines d'entre elles.

Enfin, CI-Energies lors de la présentation de son futur Plan Directeur de Production - Transport a relevé un manque d'études de faisabilité de qualité pour les projets d'investissement en nouvelles capacités de production. Ceci a pour conséquence des délais d'exécution des travaux plus longs que les prévisions, une mise en service des installations retardées, ainsi que des coûts d'investissement souvent plus importants que prévus.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action

Titulaires d'obligations :

Au niveau national il s'agit du ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie (MMPE). Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de pétrole, d'électricité et de développement des énergies renouvelables.

La Société des Energies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES), structure à laquelle l'Etat a délégué (décembre 2011) la gestion administrative, financière et comptable du patrimoine du sous-secteur de l'électricité et la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des travaux et investissements du secteur de l'électricité. Elle est en charge de la réalisation

des investissements prévus dans le Plan Directeur de Production - Transport d'électricité 2022-2040, et de la gestion des investissements réalisés. CI-Energies sera l'interlocuteur principal de mise en œuvre de l'action.

Le secteur privé aura une part importante dans la mise en œuvre de l'action aussi bien pour les investissements qui seraient confiés en PIE (Producteur indépendant d'électricité) mais également pour ceux qui seront réalisés suivant l'approche clé en main « Engineering Procurement and Construction » (EPC).

Titulaires de droits :

Les acteurs économiques locaux, coopératives, et société civile, en particulier associations de femmes, associations des jeunes, les organisations communautaires de base, les communautés religieuses, et les associations de personnes vivant avec un handicap.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général est de contribuer à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Côte d'Ivoire.

L'objectif spécifique de cette action est :

Augmentation à court et moyen terme de la capacité de production d'électricité à base d'énergies renouvelables en tenant compte de l'approche genre, l'approche basée sur les droits humains.

Les produits à fournir dans le cadre de cette action contribuant à l'objectif spécifique sont les suivants :

- 1.1 La centrale solaire de Sérébou avec son système de stockage est opérationnelle.
- 1.2 Les études de faisabilité technique, l'Avant-Projet Sommaire, l'Etude d'Impact Environnemental et Social, le Plan d'Action de Réinstallation et les dossiers d'appel d'offre sont finalisés pour les travaux de réhabilitation d'aménagements hydroélectriques, pour la construction de centrales solaires et des systèmes de stockages du projet WASUNA.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1

- 1.1.1 Construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Sérébou, d'une capacité de 25 MWc, dotée des meilleures technologies du secteur et connectée au réseau.
- 1.1.2 Construction d'un système de stockage d'énergie par batteries.

Activités liées au produit 1.2

- 1.2.1 Réalisation des études de faisabilité techniques pour la réhabilitation d'aménagements hydroélectriques, pour la construction de centrales solaires (80 MWc) et des systèmes de stockages d'énergie (50 MWh).
- 1.2.2 Réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire (APS), des études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et des Plans d'Action de Réinstallation (PAR).
- 1.2.3 Elaboration des dossiers d'appel d'offre et appui au processus de passation des marchés de travaux associés aux études.

La contribution de l'UE à l'initiative équipe Europe (IEE) prévue dans ce plan d'action sera complétée par d'autres contributions des partenaires européens. La contribution indicative de l'UE est soumise à la confirmation formelle des contributions significatives de chaque partenaire dès que possible. Si l'IEE ou ces contributions devaient ne pas se matérialiser, l'action de l'UE pourrait continuer en dehors du cadre de l'IEE.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

L'action envisagée soutient la lutte contre le changement climatique et appuie la mise en œuvre des CDN du pays. L'énergie solaire est en effet une source d'énergie sûre et à faible impact. Elle réduit les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'utilisation et la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et du gaz en Côte d'Ivoire. La quantité prévue de CO2 économisée dans le cadre du projet Sérébou s'élève à 425 000 tonnes, soit 17 000 tonnes par an sur 25 ans. À ce titre, le projet est conforme aux contributions prévues déterminées au niveau national (CDN) définies par le gouvernement ivoirien.

L'ensemble des investissements qui seront réalisés feront l'objet d'études d'impact environnemental et social (EIES)

Egalité entre les hommes et femmes et autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 8a, cette action porte la mention G1. Cela implique que l'action veillera à la représentation et l'implication effectives des femmes dans les entreprises intervenant dans la mise en œuvre de l'action (bureaux d'études, bureau de contrôle, entreprises de travaux).

Indirectement, l'augmentation des capacités de production permettra un meilleur accès à l'électricité, en particulier dans les zones rurales du nord de la Côte d'Ivoire où la centrale de Sérébou sera implantée. A travers le programme d'électricité pour tous (PEPT) mis en œuvre par le MMPE et la CIE, cet accès à l'électricité bénéficiera aux femmes et filles de ces zones pour la création d'activités génératrices de revenus.

D'autre part, les études d'impact environnemental et social réalisées dans le cadre de construction de la centrale solaire de Sérébou et le projet Wasuna analyse les impacts de ces investissements sur les femmes et doivent préconiser des mesures d'atténuation dans le cas d'impact négatif mises en œuvre à travers le plan de gestion environnementale et sociale des entreprises. Lors de ces études, des consultations publiques sont organisées pour prendre en compte les problématiques de toutes les catégories de personnes impactées par le projet.

Droits de l'homme

L'action veillera au respect des droits humains dans toutes les activités qu'elle soutiendra, notamment au sein des entreprises bénéficiaires. L'action appliquera les cinq principes opérationnels de l'approche fondée sur les droits humains : appliquer tous les droits humains, pour toutes et tous; participation significative et inclusive, et accès au processus décisionnel; non-discrimination et égalité; obligation de redevabilité et état de droit pour toutes et tous; transparence et accès à des informations étayées par des données ventilées.

De plus, l'action suivra le principe de « Ne pas nuire » (éviter d'exposer les gens à des risques supplémentaires par l'action). L'action mettra en place un système pour recevoir et faciliter la résolution des préoccupations et des griefs des parties prenantes concernant la performance sociale du projet.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 8 a), cette action porte la mention D0. Cela implique que les aspects liés au handicap n'apparaissent pas comme un aspect susceptible d'être pris en compte par l'action. Cependant, la participation des personnes vivant avec un handicap aux activités du produit 1.1 et 1.2 seront encouragées dans le cadre des activités du secteur privé

Réduction des inégalités

Cet aspect n'est pas spécifiquement ciblé par l'action. Cependant, l'amélioration de l'accès à une énergie abondante, propre, durable et à moindre coût pourrait permettre d'améliorer les conditions de vie des ménages et donc de réduire les inégalités en particulier dans le nord de la Côte d'Ivoire où les investissements seront en majorité exécutés.

Démocratie

En contribuant à un développement équitable du secteur de l'électricité et de l'accès à l'énergie dans toutes les régions du pays, l'action contribuera à promouvoir l'équité et la justice sociale qui faciliteront l'adhésion des populations aux politiques publiques du Gouvernement.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Cet aspect n'est pas spécifiquement ciblé par l'action. Cependant, l'amélioration des conditions de vie grâce à la l'accès à une énergie abondante, propre, durable et à moindre coût permettra de booster l'économie nationale et plus particulièrement dans le nord de la Côte d'Ivoire où la majorité des investissements seront localisés. Cela contribuera ainsi à renforcer la cohésion sociale, la paix et la stabilité.

Réduction des risques de catastrophes

L'action contribuera à réduire les risques associés à l'usage d'une énergie polluante, dont les émissions contribuent fortement au changement climatique. Par ailleurs, en renforçant indirectement leur accès à des formes d'énergie durable, l'action contribuera à la résilience économique et environnementale des bénéficiaires face à de futures catastrophes.

Autres considérations, le cas échéant

L'action permettra à la Côte d'Ivoire d'augmenter, à travers le WAPP, la part d'électricité qu'elle exporte vers les pays voisins dans le cadre du marché régional de l'électricité. Ceci contribuera à renforcer davantage l'intégration régionale.

3.4 Risques et enseignements tirés

Risques	Catégorie	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Risque 1	Retard dans la mise en œuvre des activités par CI Energies (composantes études Wasuna et construction centrale Sérébou)	H	H	Suivi conjoint et rapproché du programme, impliquant CI Energies, KfW, AFD et la DUE. De plus, le consultant de suivi du projet à recruter pourra intégrer une composante renforcement de capacités au profit de CI Energies.
Risque 2	Retard dans le paiement et la compensation des personnes affectées par le projet (populations déplacées et/ou terrains agricoles affectés) (composante construction centrale Sérébou)	M	H	Mise en place de réunions de suivi spécifiques concernant le paiement et la compensation des personnes affectées par le projet. Considérer le paiement et la compensation des personnes affectées par le projet comme une condition préalable au décaissement des fonds de l'UE.
Risque 3	Faible adhésion des parties prenantes institutionnelles (manque de leadership, résistance au changement, absence de coordination)	M	H	Sensibilisation et renforcement des capacités des parties prenantes institutionnelles. Renforcer le dialogue politique et le suivi stratégiques de l'UE et ses représentants, auprès des différents ministères concernés.

	(composantes études Wasuna et construction centrale Sérébou)			
Risque 4	Engagement budgétaire insuffisant du gouvernement dans les secteurs visés par l'action, ne permettant pas de garantir la pérennité de l'action une fois le programme terminé (composantes études Wasuna et construction centrale Sérébou)	H	H	Placer la mobilisation budgétaire de l'Etat (additionalité) au cœur des actions de renforcement institutionnel à travers le dialogue politique. Impliquer le ministère du budget dans la préparation et orientation des programmes. Renforcer la sensibilisation et le plaidoyer. Utiliser les engagements régionaux (CEDEAO) et internationaux (climat) comme leviers.
Risque 5	Manque de capacité des organisations bénéficiaires pour mettre en œuvre les actions (composante études Wasuna et construction centrale Sérébou)	H	M	Renforcer l'assistance technique portant sur les capacités.
Risque 6	Risque sécuritaire: la zone du projet (Est du pays) borde les zones considérées comme sensibles du point de vue sécuritaire. (composante études Wasuna et construction centrale Sérébou)	H	H	Prévoir dans le projet, une cellule de veille sécuritaire, sous l'égide du Gouvernement (ministère Sécurité/ministère Energie)
Risque 7	Les femmes sont empêchées de participer pour des multiples raisons, notamment des coutumes culturelles, des normes sexistes préjudiciables, les cadres juridiques et les mécanismes de protection inadéquats, le faible accès à l'éducation et les droits et pratiques en matière de propriété foncière. Le même risque est lié aux personnes vivant avec un handicap.	M	M	Les groupes et réseaux de femmes et de personnes vivant avec un handicap feront partie des groupes consultés, ce qui renforcera la participation des femmes à la prise de décision, à la planification et à l'accès aux opportunités économiques et de formation.

Enseignements tirés:

L'Union européenne et la KfW ont financé la première centrale solaire en Côte d'Ivoire, la centrale de Boundiali qui est un projet flagship dans le cadre du Global Gateway. La centrale sera inaugurée au cours du premier semestre 2024. La mise en œuvre de ce projet a permis à CI Energies et au MMPE d'acquérir une expérience et une expertise

importante sur les énergies renouvelables, en particulier sur le solaire. Cette première centrale bénéficiera déjà d'un financement complémentaire pour son extension en capacité, ce qui montre l'intérêt du ministère et de CI Energies pour ce modèle de centrale et ce mode de financement.

CI Energies et le MMPE travaillent également depuis 2018 sur la mise en place de PIE solaire à travers le programme Scaling Solar de IFC et le programme d'appui au processus d'appel d'offres pour la réalisation de centrales à partir d'énergies renouvelables de l'Union européenne. Il apparaît des lenteurs et complexités dans la préparation et le montage de ces projets d'investissement sur financement privé. Cela conduit CI Energies à garder un équilibre entre les projets financés par le secteur public et ceux financés par le secteur privé. La composante 1 du programme (centrale de Sérébou) contribuera à cet effort.

Un des constats effectués par CI Energies sur les projets d'investissement de production d'énergie sont des délais d'exécution des projets souvent plus élevés par rapport aux prévisions, ce qui implique un retard dans la mise en exploitation de ces infrastructures de production. Les budgets d'investissement initialement prévus sont aussi régulièrement dépassés avec pour conséquence une réduction de la rentabilité économique et financière des projets. Constatant que ces problèmes sont souvent dus à des manquements dans les études préparatoires insuffisantes, CI Energies souhaite porter une attention plus approfondie à la réalisation des études de faisabilité de ses programmes de production d'énergie.

Le projet de centrale flottante sur le barrage de Kossou a révélé des montants d'investissement trop élevés ne permettant pas d'obtenir un prix de sortie de l'électricité compétitif sur le marché. CI-Energies a par conséquent décidé de ne pas le poursuivre. De par cette expérience, le projet Wasuna, initialement envisagé à 100 % avec la technologie de centrale flottante a été revu pour réaliser des études qui comportent l'option d'intégrer une part de production d'EnR via une centrale solaire terrestre (cette part pouvant aller jusqu'à 100 % de solaire terrestre).

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est:

SI la centrale solaire de Sérébou avec son système de stockage est installée et opérationnelle et **SI** les études de faisabilité technique, l'APS, l'EIES, les PAR et les dossiers d'appel d'offre pour la centrale de WASUNA et ses systèmes de stockage sont réalisés, **EN SUPPOSANT** que les lignes de transports d'énergie soient renforcées, que le foncier soit disponible et que les PAR soient financés et exécutés,

ALORS la capacité de production d'électricité à base d'énergies renouvelables augmentera à court et moyen terme, **EN SUPPOSANT** que CI Energies maintienne son intérêt, ses ambitions et son implication pour le développement des capacités de production des énergies renouvelables,

Contribuant **AINSI** à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Côte d'Ivoire.

3.6 Matrice du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation de l'intervention. Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être élaboré au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être indiquées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à ce document d'action, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles (jalons) intermédiaires pour les indicateurs des produits attendus et des réalisations si besoin.

- Le premier rapport d'avancement doit inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de référence/cibles).
- Les rapports d'avancement doivent fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final doit inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice du cadre logique indicatif peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les produits attendus et les indicateurs, valeurs cibles et valeurs de référence associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucune modification n'étant nécessaire à la décision de financement.

Results	Results chain (@): Main expected results (maximum 10)	Indicators (@): (at least one indicator per expected result)	Baselines (values and years)	Targets (values and years)	Sources of data	Assumptions
Impact	Contribuer à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Côte d'Ivoire	Émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées (en tonnes d'équivalent CO ₂) avec l'appui de l'UE (indicateur CREM 2.7) Part de l'énergie renouvelable dans la capacité de production de la Côte d'Ivoire Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (CREM 1.3)	TBD 40% (2023) TBD	TBD 45% (2030) TBD	1. Système d'évaluation des CDN	<i>Not applicable</i>
Outcome 1	1 La capacité de production d'électricité à base d'énergies renouvelables augmente à court et moyen terme en tenant compte l'approche genre et l'approche basée sur les droits humains.	1.1 CREM 2.4 Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien de l'UE 1.2 Capacité de production d'électricité EnR installée et planifiée grâce aux études pour WASUNA 1.3 Nombre de GWh issue d'énergies renouvelables potentiellement injectables dans le réseau électrique	1.1: 0 (2023) 1.2: 0 (2023) 1.3: 0 (2023)	1.1: 25 MW (2029) 1.2: TBD 1.3: TBD	1.1 Rapport annuel de la convention de contribution 1.2 Rapport annuel de la convention de contribution 1.3 Rapport annuel de la convention de contribution	CI Energies maintienne son intérêt et ses ambitions sur les énergies renouvelables
Output 1 relating to Outcome 1	1.1 La centrale solaire de Sérébou avec son système de stockage est opérationnelle	1.1.1 Nombre de MWc supplémentaires de solaire photovoltaïque installés	1.1.1: 0 (2023) 1.1.2 :0 (2023)	1.1.1: 25 MWc(2026)	Rapport final d'activités (KfW)	Les lignes de transport sont renforcées

		1.1.2 Nombre de MWh de stockage installés		1.1.2: 11,6 (2026)		
		1.1.3 Nombre d'emplois (équivalents temps plein) soutenus ou maintenus dans le cadre du projet de construction de la centrale solaire de Sérébou, ventilés par sexe, âge (CREM 2.13)	1.1.3: 0	1.1.3: A préciser (202X)		
Output 2 relating to Outcome 1	1.2 Les études de faisabilité technique, l'APS, l'EIES, le PAR et les dossiers d'appel d'offre sont finalisés pour les travaux de réhabilitation d'aménagements hydroélectriques, pour la construction de centrales solaires et des systèmes de stockages du projet WASUNA	1.2.1 Nombre d'études de faisabilité technique validées	1.2.1: 0 (2023)	1.2.1 : TBD	1.2.1 Rapport annuel de la convention de contribution	Le foncier est disponible, les PAR sont financés et exécutés
		1.2.2 Nombre de dossiers d'appel d'offres pour la réhabilitation d'aménagements hydroélectriques validés	1.2.2: 0 (2023)	1.2.2 : TBD	1.2.2 Rapport annuel de la convention de contribution	
		1.2.3 Nombre de dossiers d'appel d'offres pour la construction de centrales solaires validés	1.2.3: 0 (2023)	1.2.3 : TBD	1.2.3 Rapport annuel de la convention de contribution	
		1.2.4 Nombre de dossiers d'appel d'offres pour la construction de systèmes de stockage d'énergie validés	1.2.4: 0 (2023)	1.2.4 : TBD	1.2.4 Rapport annuel de la convention de contribution	
		1.2.5 Nombre d'emplois (équivalents temps plein) soutenus ou maintenus dans le cadre des études du projet WASUNA ventilées par sexe, âge (CREM 2.13)	1.2.5: 0 (2023)	1.2.5 : TBD	1.2.5 Rapport annuel de la convention de contribution	

4 MODALITES DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République de Côte d'Ivoire.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3.2 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N/A

4.4 Modalité de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁷.

4.4.1 Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution

Une partie de cette action (produit 1.2; activités 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3) peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Agence française de Développement (AFD). Cette mise en œuvre implique les produits 1.2 de la section 3 du présent document.

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : l'entité possède l'expertise pour le suivi des études dans les domaines de l'hydroélectricité, le solaire et les systèmes de stockage d'énergie. L'entité a déjà le personnel sur place et la capacité de recruter l'expertise pertinente si nécessaire pour la mise en œuvre de l'action.

Si l'entité envisagée doit être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une entité de remplacement sur la base des mêmes critères. Si l'entité est remplacée, la décision de la remplacer doit être justifiée par une mise à jour de la décision.

Exception au principe de rétroactivité des coûts : la Commission autorise la reconnaissance des coûts encourus à compter du 22/05/2023, date à laquelle l'AFD a effectué une demande de rétroactivité pour la prise en charge financière des études du projet WASUNA, objet en partie de cette action. La demande de prestations a été envoyée à la liste restreinte le 21 mars 2022, le marché est en cours de négociation avec la meilleure offre technique et financière et la signature du marché est prévue à partir du mois de juillet 2023 après l'avis de non-objection de l'AFD.

⁷ www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui fait foi.

4.4.2 Contribution à la Plateforme d'Investissement Afrique

Cette contribution peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec les entités, appelées institutions financières chefs de file, indiquées dans l'annexe du présent document d'action.

Une partie de cette action (produit 1.1 ; activités 1.1.1 et 1.1.2) sera mise en œuvre en gestion indirecte avec la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Cette mise en œuvre implique les produits 1.1 de l'objectif spécifique 1 de la section 3 du présent document.

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : L'entité possède l'expertise dans le financement de et suivi de la construction dans les domaines du solaire et les systèmes de stockage d'énergie, L'entité a déjà le personnel sur place et la capacité de recruter l'expertise pertinente nécessaire pour la mise en œuvre de l'action.

4.4.3 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

En cas d'échec des négociations avec la ou les entités envisagées pour la mise en œuvre de l'action à la section 4.4.1, la modalité de mise en œuvre choisie sera la gestion directe (passation de marchés). Des appels d'offres spécifiques pour des contrats d'assistance technique pourraient être lancés sur la base des objectifs spécifiques décrits à la section 3.1, et des critères de sélection similaires à ceux décrits dans la section 4.4.1. Certaines activités pourraient également être réalisées par la Facilité d'Assistance Technique de l'Union européenne (Global TAF).

4.5. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.6. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'Union (montant en EUR)	Contribution de tiers (montant en EUR)
Modalités en mise en œuvre – voir section 4.4		
Objectif/Produit 1.1 : Augmentation de la capacité de production d'énergie renouvelable solaire et de stockage d'énergie composée de :	9 900 000	26 400 000
Contribution à la Plateforme d'Investissement Afrique– cf. section 4.4.2	9 900 000	
Objectif/Produit 1.2 : Préparation à la mise en place de capacités de production d'énergies renouvelables améliorées et additionnelles (hydroélectricité et solaire) et de nouveaux systèmes de stockage d'énergie composées de :	4 950 000	
Gestion indirecte avec l'AFD – cf. section 4.4.1	4 950 000	

Evaluation – cf. section 5.2	150 000	
Audit – cf. section 5.3		
Provision pour dépenses imprévues⁸	0	
Totaux	15 000 000	26 400 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

L'action dans son ensemble sera gérée par les institutions financières délégataires et mise en œuvre par la société publique CI-Energies (Société des Energies de Côte d'Ivoire), maître d'œuvre.

Pour chaque composante, un Comité technique de suivi sera mis en place. Il sera responsable du suivi de la mise en œuvre des activités. En principe, il sera composé des représentants de l'Union européenne, des institutions nationales ainsi que les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités. Chaque Comité se réunira au moins deux fois par an.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et afin de préserver les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'Union et de sa contribution à la présente action et d'assurer une coordination efficace.

5 MESURE DES PERFORMANCES

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données :

Le partenaire de mise en œuvre précisera, dès le début de l'action, les indicateurs du cadre logique, la ligne de base et les cibles. Un accent particulier sera mis sur l'inclusion des aspects de changements climatiques dans les politiques nationales. Le diagnostic initial du partenaire de mise en œuvre apportera des éléments utiles à l'établissement d'une ligne de référence.

L'évaluation de la prise en compte des aspects de genre pourra s'appuyer sur les rapports d'activités du partenaire. Les rapports périodiques de suivi évaluation permettront d'évaluer la performance globale du partenaire de mise en œuvre de l'action.

⁸ Il convient de considérer que, pour les marchés pour lesquels aucune convention de financement n'est conclue, la provision pour les dépenses imprévues doit être couverte par des engagements individuels et juridiques pour le 31 décembre de l'année N+1.

5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, une/des évaluation(s) sera(ont) effectuée(es) pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contracté(es) par la Commission.

Une évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que le processus de révision et de rehaussement des ambitions climatiques est un processus continu, dont l'impact sur les politiques publiques aura tendance à se renforcer.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins un mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires.

Toutes les évaluations analyseront la manière dont l'action prend en considération une approche basée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle participe à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. L'expertise sur les droits humains et l'égalité de genre sera assurée par les équipes d'évaluation.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATEGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

Conformément au document [«Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures»](#), publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'UE à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de l'UE de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une intervention primaire (projet/programme) est un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. La détermination du niveau de l'intervention primaire permettra d'articuler les actions ou les contrats en fonction d'une chaîne des résultats attendus et de leur permettre ainsi d'assurer un suivi et un compte rendu efficaces des performances; de différencier ces actions ou contrats de ceux qui ne produisent pas de résultats en matière de développement directement mesurables, définis comme des entités de soutien (c'est-à-dire des audits, des évaluations); de disposer d'une cartographie complète et exhaustive de toutes les actions et de tous les contrats porteurs de résultats.

Les interventions primaires sont indiquées lors de la conception de chaque action par le service responsable (délégation ou unité opérationnelle du siège).

Le niveau de l'intervention primaire choisi peut être modifié (directement dans OPSYS) et la modification ne constitue pas une modification du document d'action.

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme

Niveau Action (appui budgétaire, financement mixte)		
<input type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette action
Niveau Groupe d'actions (cas complémentaires, différentes phases d'un même programme)		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'actions	Références des actions (CRIS#/OPSY#): <Action présente> <Autre(s) action(s)>
Niveau Contrat		
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	Convention de contribution pour le projet de construction de la centrale de Sérébou 9 900 000 EUR
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	Convention de contribution pour les études du projet WASUNA 4 950 000 EUR

Appendix 2 - LISTE INDICATIVE DES INSTITUTIONS FINANCIERES ELIGIBLES

Les institutions financières éligibles doivent soumettre des propositions de mixage à la plateforme d'investissement en Afrique pour la mise en œuvre d'activités dans le cadre de l'action proposée.

Acronym of Legal Entity	Legal Entity (sub-entities covered (if any) via hyperlink
ADB	Asian Development Bank
AfDB	African Development Bank
AU-IBAR	African Union
CABEI	Central American Bank for Economic Integration
CIFOR	Centre for International Forestry Research
DBSA	Development Bank of Southern Africa
EADB	East African Development Bank
EBRD	European Bank for reconstruction and development
EDFI	European Development Finance Institutions ⁹
EIB	European Investment Bank
EIF	European Investment Fund
IADB	Inter-American Development Bank
IFAD	International Fund for Agricultural Development
NEFCO	Nordic Environment Finance Corporation
OIE	World Organisation for Animal Health
SPC	The Pacific Community
SPREP	South Pacific Regional Environment Programme
TDB	The Eastern and Southern African Trade and Development Bank
WBG	World Bank Group (IBRD, IDA, IFC, MIGA, ICSID)
WFP	World Food Programme

Acronym	National Agency, Country
AECID	Agencia española de cooperación internacional al desarrollo, Spain

⁹ EDFI is an association of 15 bilateral European development finance institutions with a private sector mandate. These institutions are the Belgian Investment Company for Developing Countries (BIO), the CDC Group, Compañía Española de Financiación del Desarrollo (COFIDES), the German Investment and Development Corporation (DEG), the Finnish Fund for Industrial Cooperation (FINNFUND), the Netherlands Development Finance Company (FMO), Denmark's Investment Fund for Developing (IFU), the Norwegian Investment Fund for Developing Countries (Norfund), the Development Bank of Austria (OeEB), France's Proparco, the Belgian Corporation for International Investment (SBI-BMI), the Swiss Investment Fund for Emerging Markets (SIFEM), Società Italiana per le Imprese all'Estero (SIMEST), Portugal's Sociedade para o Financiamento do Desenvolvimento (SOFID) and Swedfund International AB.

AFD	Agence française de développement, France
BIO	Belgian Investment Company for Developing Countries
CDP	Cassa depositi e prestiti S.p.A., Italy
COFIDES	Compañía española de financiación del desarrollo, Spain
DEG	Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH, Germany
FMO	Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden, Netherlands
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau, Germany
PROPARCO	Groupe Agence française de Développement, France
RVO	Rijksdienst voor Ondernemend Nederland (Netherlands Enterprise Agency), Netherlands
SIMEST	Società Italiana per le Imprese all'Estero, Italy
USAID	United States Agency for International Development, USA